Distribution: Limitée
E/ECA-EA-SA/ICSOE/2026/5f
Novembre 2026

LES NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Comité intergouvernemental mixte de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique orientale et australe

10-13 Novembre 2026
Windhoek, Namibie

Relier l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe : connectivité, commerce et investissement pour un continent plus intégré

Note du secrétariat*

Résumé

L'Afrique orientale et l'Afrique australe sont membres de quatre communautés économiques régionales, partagent des frontières et des corridors contigus, et sont liées par deux accords commerciaux continentaux : la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la Zone de libre-échange tripartite (ZLE). La présente note résume un document de réflexion qui examine la validité de ces liens dans la pratique, à partir de données officielles allant pour la plupart jusqu'en 2025 et de six axes d'analyse : le commerce, l'investissement, la présence d'entreprises, les marchés de capitaux, les infrastructures et les accords transversaux. Elle constate que les deux blocs sont connectés, mais de manière superficielle. La majeure partie des échanges et des investissements reste intra-bloc, et les liens transversaux concernent un nombre restreint de pays, de produits et de grandes entreprises, principalement du Sud vers l'Est et souvent le long d'un unique corridor minier. Les capitaux franchissent à peine la frontière, les infrastructures ne relient les blocs que par trois corridors, et les deux accords commerciaux sont plus avancés sur le papier que dans la réalité. Le problème réside moins dans l'absence d'institutions que dans le fait que les institutions existantes ne sont pas encore pleinement opérationnelles de part et d'autre de la frontière. La note formule 15 recommandations pratiques, réparties en cinq domaines, assorties d'échéances et d'indicateurs de progrès, à l'attention des États membres.

* La présente note résume le projet révisé de document de travail préparé par un consultant international pour le Joint ICSOE (octobre 2026), qui contient l'ensemble des tableaux, figures, annexes et sources.

Introduction

1. La présente noteCe document résume la version révisée du document de travail préparé pour la session conjointe du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (ICSOE) pour l'Afrique orientale et australe, convoquée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux de Kigali et de Lusaka. Un consultant international a élaboré ce document conformément au mandat de l'ICSOE conjointe. Il constitue la base de données intersectorielles de la session et complète quatre documents thématiques portant sur le tourisme, la connectivité énergétique, la facilitation du commerce et le financement des investissements.

2. La session repose sur le postulat que les deux sous-régions sont étroitement liées. Leurs pays appartiennent à quatre communautés économiques régionales : le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ils partagent également des frontières, des corridors et deux accords commerciaux. Le document s'interroge sur la validité de ce lien danspratiques et mesures susceptibles de soulager les goulets d'étranglement qui subsistent.

3. À des fins d'analyse, la région est traitée comme deux blocs géographiques, avec 14 pays à l'Est et 11 au Sud, plutôt que comme des regroupements de communautés.[1]Six canaux sont analysés : le commerce, l'investissement, la présence des entreprises, les marchés de capitaux, les infrastructures et un ensemble de dispositifs transversaux couvrant les accords commerciaux, le tourisme, l'énergie, la facilitation des échanges et le financement du commerce. Les données sont les chiffres officiels les plus récents, allant pour la plupart jusqu'en 2025.

4. L'article aborde cinq lacunes dans les données probantes. La première concerne la concentration des échanges commerciaux, Elle effectue des tests pour les deux blocs et ne se contente pas de les réitérer. Les autres aspects concernent les tendances en matière d'investissement et de chaînes de valeur depuis l'entrée en vigueur des deux accords, la présence d'entreprises de chaque bloc dans l'autre, la profondeur des marchés de capitaux et le potentiel de mobilisation de capitaux régionaux, ainsi que les lacunes en matière d'infrastructures qui freinent l'intégration, autant d'éléments rarement évalués dans une perspective inter-blocs.

5. Deux accords encadrent ces blocs. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est entrée en vigueur le 30 mai 2019, les échanges ayant débuté le 1er janvier 2021, et la Zone de libre-échange tripartite, signée en 2015, est entrée en vigueur le 25 juillet 2024. L'analyse porte sur la période 2015-2025, en prenant pour point de départ le début des échanges dans le cadre de la ZLECAf en 2021 et l'entrée en vigueur de l'accord tripartite en 2024. Ces dates servent de points de repère pour évaluer si les liens commerciaux et d'investissementDes changements ont été apportés, même si ces accords n'ont pas démontré qu'ils en étaient la cause. L'application concrète de l'accord tripartite dépend toujours des offres tarifaires, des règles d'origine et de la préparation douanière, tandis que celle de la ZLECAf dépend des barèmes tarifaires et de la mise en œuvre nationale.

6. Le tableau d'ensemble est celui de deux blocs liés, mais de façon superficielle. La majeure partie des échanges et des investissements reste confinée à chaque bloc, et les liens transfrontaliers concernent un nombre restreint de pays, de produits et de grandes entreprises, principalement dans un seul sens, du Sud vers l'Est. Les accords censés rapprocher ces blocs restent largement théoriques et ne sont pas encore appliqués de part et d'autre de leur frontière.

7. La note suit la structure du document. Le chapitre I traite du commerce, le chapitre II des investissements et des chaînes de valeur, le chapitre III de la présence des entreprises et des marchés de capitaux, et le chapitre IV des infrastructures etLes systèmes transversaux. Le chapitre V présente les recommandations et la séquence proposée. Les tableaux, figures, annexes et sources figurent dans le document complet.

JE. Les échanges entre les blocs sont limités et asymétriques.

8. Les échanges commerciaux entre les deux blocs sont établis, mais restent modestes et inégaux. Les exportations de l'Est vers le Sud n'ont progressé que de 3,9 milliards de dollars US en 2015 à 4,8 milliards de dollars US en 2025, ce qui a réduit de plus de moitié leur part dans les exportations mondiales du bloc, passant de

[1]Ensemble, les quatre communautés comptent 29 pays membres uniques; en excluant l'Égypte, la Libye, le Soudan et la Tunisie, il en reste 25. Étant donné que 19 des 25 pays appartiennent à deux communautés ou plus, classer les échanges commerciaux par appartenance entraînerait un double comptage de certains flux; chaque pays est donc rattaché à un seul foyer géographique, suivant Sandrey (2015).

12,3 % à 5,6 % (tableau 1). Les exportations du Sud vers l'Est ont quant à elles augmenté, passant de 4,0 milliards de dollars US à 5,8 milliards de dollars US. Les exportations du Sud représentent environ 3 % des exportations mondiales de la zone. Sur la décennie, elles ont progressé de 3,9 % par an, contre 2,2 % en sens inverse, et aucun de ces flux ne présente de rupture liée à la ZLECAf ou à la Zone de libre-échange tripartite. Le Sud est l'exportateur net le plus constant, avec un excédent cumulé de 7 milliards de dollars, tandis que les exportations de l'Est sont plus volatiles et n'ont pas retrouvé leur niveau record de 2018, qui s'élevait à 7,43 milliards de dollars.

Tableau 1
Exportations à l'intérieur et entre les blocs, 2015 et 2025

Indicateur	Est 2015	Est 2025	Sud 2015	Sud 2025
Exportations interblocs (milliards de dollars US)	3.9	4.8	4.0	5.8
Exportations interblocs (pourcentage des exportations mondiales)	12.3	5.6	2.7	2.9
Exportations intra-bloc (pourcentage des exportations mondiales)	17.3	18.1	20,5	18,5

Source : CEA, d'après le document de travail et les données sur le commerce bilatéral de marchandises de UNCTADstat (CNUCED, 2026).

9. Des études suggèrent depuis longtemps qu'environ 80 % des échanges commerciaux au sein des groupements régionaux africains restent à l'intérieur de ces groupements, et qu'environ 20 % s'effectuent entre eux.[2]Testé pour les deux blocs, le modèle de référence se confirme globalement. La part du bloc Sud dans les échanges inter-blocs reste toujours inférieure à 20 %, tandis que la part cumulée du bloc Est, qui s'élève à 31,6 % sur la période 2015-2025, chute à 11,2 % une fois la République démocratique du Congo exclue des exportateurs. L'ouverture apparente du bloc Est vers le bloc Sud reflète donc les exportations minières d'un seul pays et non une intégration à grande échelle. Les deux blocs commercent ainsi principalement entre eux.

10. La concentration est marquée par pays, produit et corridor. La République démocratique du Congo fournit les trois quarts des exportations de l'Est vers le Sud, principalement à destination de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Mozambique, tandis que l'Afrique du Sud fournit plus de la moitié des exportations du Sud vers l'Est. Les dix principaux couples de pays représentent 92 % des exportations de l'Est vers le Sud, contre 78 % dans l'autre sens. La République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud constituent le couple le plus important dans les deux sens, et les exportations au sein de chaque bloc sont également concentrées : à Djibouti (principalement réexportées vers l'Éthiopie), au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie à l'Est, et en Afrique du Sud au Sud. Les fournitures industrielles transformées, principalement du cuivre, des minerais de cuivre, de l'or non monétaire et des produits chimiques inorganiques, représentent 83 % des exportations de l'Est vers le Sud, mais 39 % des exportations du Sud vers l'Est.

11. La composition des échanges diffère de manière significative pour l'intégration industrielle. Les biens d'équipement et les équipements de transport industriel représentent près d'un cinquième des exportations du Sud vers l'Est et environ 2 % des exportations de l'Est vers le Sud. Ainsi, les biens intermédiaires, de consommation et d'équipement constituent respectivement 90 %, 8 % et 2 % des exportations de l'Est, contre 65 %, 17 % et 18 % pour celles du Sud. La complémentarité entre les deux blocs est faible dans les deux sens, à environ 30 sur une échelle de 100, ce qui indique un commerce dicté par un corridor minier restreint et non par une adéquation globale entre l'offre et la demande.

12. Les services ne modifient que partiellement la situation. Entre 2015 et 2024, l'Est a exporté pour 5,3 milliards de dollars de services vers le Sud, contre 3,5 milliards de dollars dans l'autre sens, soit un excédent de 1,7 milliard de dollars qui compense en partie le déficit du Sud.L'excédent commercial s'élève à 6 milliards de dollars américains, bien que les échanges de marchandises soient environ dix fois plus importants en valeur absolue. Le secteur des services est géré par des acteurs largement différents, notamment la République-Unie de Tanzanie, le Kenya, l'Éthiopie, l'Afrique du Sud et Maurice. L'Est exporte à peu près autant de services vers le Sud qu'au sein de son propre bloc, un lien qui ne dépend pas du corridor minier.

[2]Les données de référence proviennent de Kassa et al. (2022) et de Mold (2022). La part interbloc est mesurée en divisant les exportations vers l'autre bloc par la somme des exportations à l'intérieur du bloc et des exportations vers l'autre bloc, cumulées sur la période 2015-2025.

II. Les investissements circulent du Sud vers l'Est et les chaînes de valeur suivent un seul corridor.

13. Les investissements vont principalement du Sud vers l'Est, bien que les données soient partielles car seuls quatre pays publient leurs positions en matière d'investissements directs étrangers (IDE) par partenaire.[3]Au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, les investisseurs du Sud détenaient environ 7,4 milliards de dollars américains en 2023-2024, soit environ un cinquième de l'ensemble des investissements étrangers, même si ce pourcentage est inférieur à 10 % une fois exclus les avoirs transitant par l'île Maurice. Les investisseurs de l'Est ne détenaient qu'environ 0,4 milliard de dollars américains dans le Sud, dont 0,24 milliard en Zambie. Cette tendance confirme les conclusions continentales selon lesquelles les IDE intra-africains sont limités et dominés par le Sud, l'Afrique du Sud représentant à elle seule 60 à 70 % d'un stock qui, hors Maurice, a culminé à 52 milliards de dollars américains en 2017, soit 11 % du stock total d'IDE en Afrique (Echandi et al., 2022).

14. Les projets de construction de nouveaux sites annoncés dressent un constat similaire. Les investisseurs du Sud ont annoncé chaque année, entre 2022 et 2025, des projets à l'étranger d'une valeur comprise entre 2,9 et 5,8 milliards de dollars américains, contre 0,9 à 1,8 milliard de dollars américains pour ceux de l'Est.investisseurs, bien que les données n'identifient pas le bloc de destination.[4]Le Kenya représente plus de la moitié du total des investissements à l'étranger dans l'Afrique de l'Est pour trois des quatre dernières années, et Maurice est en tête pour l'Afrique australe en 2025. Ces deux blocs reçoivent bien plus qu'ils n'investissent à l'étranger. Les annonces d'investissements intra-africains se concentrent sur les services tels que la communication, la finance, les services aux entreprises et le tourisme, tandis que les investissements extra-africains sont principalement destinés aux ressources naturelles et à l'industrie manufacturière.

15. Les fusions-acquisitions sont encore plus déséquilibrées. L'étude a analysé 333 décisions de fusion de la Commission de la concurrence et de la consommation du COMESA pour la période 2015-2025 et y a ajouté deux opérations annoncées par les acquéreurs, ce qui porte à 17 le nombre d'acquisitions interrégionales, toutes réalisées par des entreprises du Sud rachetant des entreprises de l'Est. Douze de ces opérations ont été menées par des groupes sud-africains et cinq par des groupes mauriciens ; le Kenya était la cible dans douze cas. Treize de ces dix-sept opérations concernaient les services, principalement les services financiers, tandis que huit opérations, dont cinq dans le secteur de l'assurance, s'apparentent davantage à des stratégies de conquête de marchés qu'à de véritables liens entre systèmes de production.[5]

16. La valeur ajoutée des échanges entre les blocs a presque doublé entre 2015 et 2023, passant de 1,2 milliard de dollars US à 2,4 milliards de dollars US, mais la majeure partie transite par la République démocratique du Congo.Le Congo. Sans ce pays, le Sud fournit davantage de valeur ajoutée à l'Est que l'Est au Sud, soit 524 millions de dollars US contre 319 millions de dollars US en 2023. Les chaînes d'approvisionnement existantes, émergentes ou susceptibles de se développer sont résumées dans l'encadré 1, bien que les données d'entrée-sortie ne couvrent pas les Comores, l'Eswatini, le Lesotho, Maurice ni les Seychelles.[6]

[3]Le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Zambie. L'île Maurice étant considérée comme un centre financier offshore, les totaux sont présentés avec et sans elle, et les données recensent les investisseurs directs plutôt que les investisseurs finaux. Les deux flux représentent donc des limites inférieures.

[4]Ces chiffres proviennent des fiches d'information de la CNUCED pour 23 des 25 pays et correspondent aux annonces enregistrées, et non aux investissements réalisés. Aucun pays partenaire n'est mentionné.

[5]Dix autres acquisitions concernaient des véhicules immatriculés à Maurice appartenant à des parties extérieures aux deux blocs ou à des propriétaires non identifiables, et ne sont pas comptabilisées comme interblocs.

[6]La marge de croissance correspond au plus petit des deux montants suivants : les exportations du bloc fournisseur vers le monde et les importations du bloc partenaire en provenance du monde, diminuées des échanges interblocs courants. Ces échanges ne sont pris en compte que lorsque le fournisseur dispose d'un avantage comparatif révélé. Les indicateurs relatifs aux échanges, aux tendances et aux marges sont de nature différente et ne sont pas additionnés.

Case 1

Chaînes de valeur inter-blocs : opérationnelles, émergentes et potentielles

L'article classe les chaînes de valeur en fonction des données disponibles. Les chaînes opérationnelles, où le produit est commercialisé entre les blocs et son traitement dans le bloc importateur est documenté, sont toutes basées sur les minéraux et les métaux et centrées sur la République démocratique du Congo, la Zambie et l'Afrique du Sud. On peut citer comme exemples les concentrés de cuivre et de cobalt destinés aux fonderies zambiennes, l'or doré pour la raffinerie Rand, le matériel minier pour le Congo et les billettes d'acier pour le Kenya et la République-Unie de Tanzanie. Le corridor évolue: la fusion des concentrés en Zambie, où les échanges annuels ont chuté de 912 millions de dollars US à 258 millions de dollars US entre 2015-2017 et 2023-2025, cède la place au raffinage de l'or en Afrique du Sud, où ils ont bondi de 204 millions de dollars US à 1 milliard de dollars US.

Les filières émergentes se situent dans le secteur agroalimentaire, notamment pour le sucre et la mélasse, les arômes et les bases pour boissons, le maïs et le tabac. Les filières potentielles, où le fournisseur est compétitif et la demande des partenaires importante mais où les échanges restent limités, comprennent le cuivre raffiné, l'aluminium, les huiles végétales, les aliments pour animaux et les oléagineux. Les plus fortes marges de croissance se trouvent dans les filières suivantes : sucre du Sud pour les fabricants de produits alimentaires et de boissons de l'Est, concentrés congolais pour les fonderies zambiennes, cuivre raffiné du Sud pour les fabricants de l'Est et huiles végétales de l'Est pour les transformateurs du Sud. Les données d'entrée-sortie confirment ces filières et mettent en évidence le ciment et les produits chimiques inorganiques, mais ne confirment pas le potentiel de l'aluminium, des aliments pour animaux ou des oléagineux.

*Source:*La CEA, sur la base du document de synthèse, d'UNCTADstat et de la base de données entrées-sorties multirégionales GLORIA.

III. Présence de l'entreprise et marchés des capitaux

UN. présence de l'entreprise

17. L'intégration des entreprises reflète les échanges commerciaux et les investissements. Sur 434 groupes cotés et non cotés examinés, 44 groupes du Sud sont présents dans 97 pays de l'Est, contre 11 groupes de l'Est présents dans 22 pays du Sud.[7]L'Afrique du Sud abrite 22 des 55 groupes ayant une présence transcontinentale et Maurice 15. Les groupes du Sud se concentrent au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, et les groupes de l'Est au Malawi, au Mozambique et en Zambie.

18. L'intégration est principalement portée par la finance et les télécommunications. Dix-huit des 55 groupes sont des banques, des assureurs ou des organismes de crédit, et deux opérateurs du Sud exploitent des réseaux mobiles dans sept pays de l'Est. La présence industrielle suit le corridor minier, où quatre groupes desservent les mines de cuivre et de cobalt de la République démocratique du Congo.Le Congo est un territoire où l'énergie, le dynamitage, le forage et le transport sont présents. Cette présence est ancienne, puisque seulement neuf groupes l'ont étendue par le biais d'acquisitions recensées entre 2015 et 2025, ce qui signifie que le nombre d'opérations sous-estime l'ampleur des liens entre les entreprises.

19. Quelles sont ces présencesLa contribution locale est mal documentée. Seuls 25 des 55 groupes déclarent avoir apporté au moins une contribution au développement dans leurs pays d'accueil, et quatre seulement font état des trois dimensions que sont l'emploi, les liens avec les fournisseurs et les compétences.[8]L'emploi est déclaré par 21 groupes, les compétences ou les technologies par 12 et l'approvisionnement local par sept. Parmi les exemples les plus clairement quantifiés, on peut citer les quelque 10 750 employés d'une chaîne de distribution kényane appartenant à un groupe mauricien, ainsi que les taux d'approvisionnement local d'environ 80 % dans une banque ougandaise et de 77 % chez un opérateur de téléphonie mobile tanzanien. Des études indépendantes mettent en lumière des effets que les rapports des entreprises ne prennent pas en compte. Par exemple, l'accès aux services de paiement mobile au Kenya a permis à environ 2 % des ménages de sortir de l'extrême pauvreté, et les banques panafricaines ont certes élargi l'accès au crédit pour les entreprises, mais elles ouvrent également de nouvelles voies de risque financier transfrontalier.

[7]Un groupe est considéré comme présent lorsqu'il possède une filiale, une succursale, une société associée ou une coentreprise détenant au moins 20 % des droits de vote à la fin de 2025. Les franchises, les distributeurs, les exportations et les participations minoritaires dans un portefeuille sont exclus.

[8]Les scores mesurent la disponibilité de preuves documentées et non l'ampleur ou la qualité d'une contribution; par conséquent, l'absence de preuves ne signifie pas une absence de contribution.

B. Marchés de capitaux et financement du développement

20. Les marchés de capitaux relient bien moins les blocs que le commerce, les investissements et la présence des entreprises. Une seule société est cotée sur les bourses des deux blocs: une entreprise sud-africaine qui possède une cotation secondaire au Rwanda depuis 2020, dont les actions rwandaises sont restées à leur cours de première cotation. Le prix et l'absence d'opérations à l'Est sont des facteurs importants. Aucune valeur orientale n'est cotée sur une bourse du Sud, et les 32 cotations au sein des blocs se situent majoritairement au Sud (22 contre 10 à l'Est). Des liaisons de bourse et de règlement sont en cours de développement au sein de chaque bloc, tandis que le projet African Exchanges Linkage, qui achemine des ordres entre sept bourses, dont Johannesburg, Maurice et Nairobi, depuis 2022, offre un canal existant pouvant servir les deux régions.

21. Le secteur bancaire constitue le principal lien, mais il est à sens unique. Six groupes du Sud possèdent seize banques dans sept pays de l'Est, tandis que deux groupes de l'Est possèdent deux banques dans deux pays du Sud. La concentration bancaire au sein des blocs est bien plus importante : huit groupes du Sud possèdent trente-deux banques dans dix pays du Sud et huit groupes de l'Est possèdent vingt-cinq banques dans huit pays de l'Est.

22. L’épargne-retraite franchit à peine la frontière. Les 14 fonds dont les données sont publiées détiennent environ 241 milliards de dollars américains, dont les quatre cinquièmes se trouvent dans les pays du Sud. Le seul placement transfrontalier documenté concerne 8,3 millions de dollars américains détenus par des fonds zimbabwéens au Rwanda, soit environ 0,3 % de leurs actifs.[9]La réglementation explique en grande partie ces différences en Orient : l’Ouganda et la République-Unie de Tanzanie limitent les investissements des fonds de pension à l’Afrique de l’Est, le Kenya et le Rwanda plafonnent les investissements hors du pays à 15 % des actifs, et l’Éthiopie ne prévoit aucune disposition à cet égard. Les fonds du Sud peuvent investir de 15 à 70 % de leurs actifs à l’étranger, mais les orientent vers l’Afrique du Sud ou les marchés mondiaux.

23. Le financement du développement offre une solution partielle. Sur les 69 institutions de financement du développement recensées, 57 ont un mandat limité à un seul pays ou bloc et 12 peuvent financer des projets dans les deux. Parmi celles-ci figure la Banque de commerce et de développement, dont le capital est détenu à 53 % par les États de l'Est et à 21 % par ceux du Sud, mais dont la capacité de prêt est principalement concentrée entre les mains d'institutions du Sud et du continent, lesquelles rendent rarement compte de leurs activités de prêt. Plusieurs obstacles limitent l'accès au capital.La mobilisation des fonds souverains africains est problématique. Ces derniers paient de 0,5 à 0,9 point de pourcentage de plus sur les euro-obligations que les émetteurs bénéficiant d'une notation similaire ailleurs dans le monde. Seuls 8 % des financements privés mobilisés par le financement du développement parviennent aux pays à faible revenu, dont la plupart des pays d'Asie de l'Est. Par ailleurs, près de 80 % des projets d'infrastructure africains échouent dès l'étude de faisabilité. Le seul mécanisme de mutualisation des fonds de pension et de l'épargne souveraine des deux blocs a été fermé en 2025, lorsque la Banque de commerce et de développement a racheté les parts concernées.

IV. Infrastructure etles systèmes transversaux

UN. Transports, liaisons numériques et aériennes

24. L'infrastructure ne relie les blocs que sur trois corridors, tous en cours de reconstruction, de nouveau financement ou congestionnés. La ligne ferroviaire TAZARA, entre Dar es Salaam et la Zambie, est en cours de réhabilitation dans le cadre d'une concession signée en 2025 et transporte un volume de marchandises bien inférieur à l'objectif post-réhabilitation. Le corridor Nord-Sud rejoint l'Est àKasumbalesa, et le transit et le dédouanement de Durban à cette frontière prennent environ 16 jours. Le corridor de Lobito vers la République démocratique du Congo et la Zambie a obtenu le financement nécessaire pour sa liaison ferroviaire angolaise et pour la liaison zambienne.

25. Les contraintes majeures se situent à l'intérieur des terres et non au niveau de la capacité portuaire.À Kasumbalesa, les files d'attente s'étendent sur des dizaines de kilomètres et la traversée prend de trois à dix jours en période de pointe. À Tunduma-Nakonde, les camions restent immobilisés environ 64 heures, et moins de la moitié des plus de 1 000 arrivées quotidiennes traversent le jour même, contre trois à six jours à Beitbridge, au sud. Les ports des deux blocs se disputent le même fret terrestre à destination de la Zambie et de la République démocratique du Congo et ne forment pas de réseau partagé. Dar es Salaam, qui a traité environ 27,7 millions de

[9]Un fonds qui ne déclare aucune participation dans l'autre bloc est enregistré comme « non documenté », ce qui ne constitue pas une preuve de participation nulle.

tonnes en 2024/25, dont un cinquième à destination de la République démocratique du Congo, est le seul port desservant les deux pays. L'augmentation de la capacité portuaire n'étend pas la portée d'un port si l'évacuation ferroviaire, les routes de l'arrière-pays et les procédures frontalières ne s'améliorent pas en conséquence.

26. Les liaisons numériques franchissent plus facilement les blocs, grâce aux liaisons terrestres privées.La fibre optique relie Mombasa à Johannesburg, et des câbles sous-marins sont déployés sur les deux côtes. Cependant, l'abonnement internet mobile d'entrée de gamme coûte environ deux fois plus cher, et l'abonnement internet fixe plus de six fois plus cher, que l'objectif d'accessibilité fixé à 2 % du revenu. Les liaisons aériennes sont gérées au niveau continental : 38 États ont rejoint le Marché unique africain du transport aérien (MATA) d'ici mi-2026. Néanmoins, les connexions entre les différents blocs dépendent d'accords bilatéraux et de quelques plateformes aéroportuaires, à savoir Addis-Abeba, Nairobi, Kigali et Johannesburg.

B. accords commerciaux

27. Les accords commerciaux sont plus avancés sur le papier que dans la pratique (tableau 2). La ZLECAf a été ratifiée par 23 des 25 pays, mais seuls 16 l'ont mise en œuvre.Des barèmes tarifaires officiels et des échanges commerciaux préférentiels sont prévus pour 10 pays. Cependant, des blocages surviennent à différents stades. La moitié des pays de l'Est n'ont pas encore publié leurs barèmes tarifaires et ne peuvent donc pas encore commercer dans le cadre de l'accord, tandis qu'au Sud, la publication est presque achevée, mais cinq des neuf pays qui ont publié leurs barèmes ne font état d'aucun commerce documenté, la Zambie n'ayant réalisé aucune exportation dans le cadre de la ZLECAf à la mi-2026.

Tableau 2

Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et zone de libre-échange tripartite, nombre de pays à chaque étape, octobre 2026

Étape	Est (14)	Sud (11)	Tous (25)
ZLECAf ratifiée	12	11	23
barème tarifaire de la ZLECAf publié au Journal officiel	7	9	16
Commerce préférentiel documenté de la ZLECAf	6	4	10
Accord tripartite ratifié	4	9	13
Préférences tripartites accordées à l'autre bloc	7	0	7

Source : CEA, d'après le document de travail (annexe M).

28. La Zone de libre-échange tripartite, l'accord conçu pour unir les blocs, a été ratifiée par neuf pays du Sud mais seulement par quatre pays de l'Est, à savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda.Son unique lien opérationnel fonctionne dans un seul sens. Depuis mai 2026, sept membres de la CAE, à l'exception de la République-Unie de Tanzanie, accordent un accès préférentiel aux marchandises en provenance de l'Union douanière d'Afrique australe, dont trois sans l'avoir ratifiée, tandis qu'aucun membre de cette union n'accorde de préférence aux marchandises de la CAE.[10]Ce type de fragmentation réglementaire aggrave la fragmentation physique des corridors, car les règles communes sont peu efficaces lorsque le transport est coûteux, et les meilleures routes sont peu efficaces lorsque les tarifs, les procédures et les règles d'origine changent à chaque frontière.

C. Tourisme, énergie, facilitation du commerce et financement du commerce

29. Les accords de facilitation du tourisme, de l'énergie et du commerce demeurentAu sein de chaque bloc, des dispositifs touristiques sont mis en place. Le visa touristique d'Afrique de l'Est couvre le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda, tandis que le visa KAZA UniVisa couvre la Zambie et le Zimbabwe. Le COMESA, dont les membres sont répartis sur les deux blocs, ne dispose pas encore de cadre touristique et en élabore un avec la CEA. Les visas étant toujours nécessaires pour la plupart des voyages en Afrique et les liaisons aériennes ne passant que par quelques aéroports, le canal touristique vers le commerce reste largement inexploité, bien qu'une étude associe une hausse de 10 % du tourisme intra-africain à une augmentation de 1,4 à 3,2 % des exportations continentales. L'interconnexion Tanzanie-Zambie, conçue pour relier les réseaux électriques d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, a débuté en 2025 et ses principaux travaux étaient en cours d'acquisition en 2026. Les conseils de régulation des réseaux d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont signé un mémorandum sur les codes de réseau,

[10]Avis juridique EAC/138/2026.

le règlement des différends et les protocoles commerciaux en février 2026, mais les échanges réguliers d'électricité entre les réseaux ne sont pas encore une réalité.

30. En matière de facilitation des échanges, chaque bloc dispose de ses propres instruments, tels que le territoire douanier unique de la CAE, le suivi électronique des marchandises et les guichets uniques aux frontières, les études sur les délais de dédouanement dans les corridors de la SADC, ainsi que la caution de transit du COMESA, le certificat d'origine électronique et le régime commercial simplifié, qui ne sont que partiellement adoptés. Par ailleurs, le régime commercial simplifié tripartite destiné aux petits commerçants est actuellement expérimenté à quatre postes frontières.Deux de ces accords, Kasumulu-Songwe et Tunduma-Nakonde, relient les blocs, bien que leur étude de référence et la validation de leur cadre soient encore en cours en 2026. La contrainte réside dans l'interopérabilité et non dans un manque d'instruments. Le financement du commerce constitue la contrainte financière la plus immédiate. Le déficit de financement du commerce africain s'élevait à environ 74 à 92 milliards de dollars américains en 2024 ; les banques ne finançaient qu'environ 25 % du commerce du continent, contre 40 % avant la pandémie, et plus d'un tiers des demandes étaient rejetées. Les paiements représentent un obstacle moins important, car le système de paiement régional du COMESA est opérationnel dans les banques centrales des deux blocs et le Système panafricain de paiement et de règlement (SPPRR) relie 28 pays.

V. Conclusions et recommandations

31. Les éléments de preuve mettent en évidence quatre contraintes interdépendantes. Les engagements juridiques sont antérieurs à leur mise en œuvre. Les infrastructures ne relient les blocs que par trois corridors. Les capitaux restent confinés à chaque bloc. Les échanges commerciaux, les investissements et les liens entre entreprises transitent par un nombre restreint de paires de pays, de produits et de groupes du Sud, et les données nécessaires à leur suivi sont insuffisantes. Du fait de ces contraintes interdépendantes, les progrès réalisés sur l'une d'entre elles isolément ne suffiront pas, et le fossé entre les blocs réside moins dans l'absence d'institutions ou d'accords que dans le dysfonctionnement des institutions ou accords existants au-delà de la frontière.

32. Ces résultats comportent des limites. Seuls quatre pays publient leurs positions bilatérales en matière d'IDE, et ces données concernent les investisseurs directs plutôt que les investisseurs finaux et les services. Les estimations par partenaire sont basées sur des modèles, les données relatives aux projets de développement omettent les pays partenaires et les banques de développement rendent rarement compte de leurs prêts par bloc. Les estimations des IDE constituent donc des estimations minimales, et combler ces lacunes figure parmi les recommandations.

33. Le document propose 15 recommandations pratiques réparties en cinq domaines, chacune étayée par des données probantes, assortie d'un horizon temporel et d'une mesure des progrès accomplis, et rattachée aux institutions compétentes. L'objectif est de rendre les instruments existants opérationnels dans tous les domaines, et non de créer de nouvelles institutions. Le rôle de ces institutions n'a pas encore été défini et sera déterminé par voie de consultation. Les États membres pourraient souhaiter prendre en considération les points suivants :

(un) Accords commerciaux et frontières : suivre la mise en œuvre des deux accords pays par pays ; finaliser les formalités juridiques en suspens, à savoir les barèmes tarifaires de la ZLECAf dans sept pays de l'Est et la ratification de l'accord tripartite par six signataires de l'Est, dont la République-Unie de Tanzanie et la République démocratique du Congo, tout en examinant les raisons pour lesquelles cinq pays du Sud qui ontLes documents officiels ne font état d'aucun commerce documenté ; établir la réciprocité entre la CAE et l'Union douanière d'Afrique australe, avec des préférences pour les produits de la CAE et l'inclusion de la République-Unie de Tanzanie ; et harmoniser les heures de numérisation, de documentation et d'ouverture à Tunduma-Nakonde et Kasumbalesa ;

(b) Infrastructures et énergie : moderniser conjointement les systèmes ferroviaires, frontaliers et d'exploitation sur les trois liaisons inter-blocs ; préparer ces liaisons et l'interconnexion en tant que projets bancables, avec des études de faisabilité, des modèles financiers et des financeurs identifiés ; convenir des règles de négociation et des codes de réseau pour les deux groupements électriques avant la mise en service de la ligne ; et développer des produits touristiques multinationaux, en explorant la reconnaissance mutuelle entre le visa touristique d'Afrique de l'Est et le KAZA.UniVisa;

(c) Chaînes de valeur : concentrer l'appui sur les chaînes que les données probantes confirment, à savoir le sucre et le cuivre raffiné du Sud pour les fabricants de l'Est, les concentrés

congolais pour les fonderies zambiennes et les huiles végétales de l'Est pour les transformateurs du Sud, et confirmer que ces produits bénéficient de préférences en vertu de l'accord de la CAE et de l'Union douanière d'Afrique australe et des annexes de la ZLECAf ;

(d) Finance et marchés de capitaux : examiner si les règles de retraite pourraient traiter les titres cotés de l'autre bloc comme des titres régionaux dans les limites prudentielles existantes ; utiliser le projet de liaison des bourses africaines et les liens boursiers existants pour les échanges et les cotations interblocs ; étendre la coopération en matière de surveillance aux groupes bancaires opérant dans les deux blocs ; et lier l'interopérabilité des paiements au financement du commerce et à la couverture des risques pour les négociateurs ;

(e) Preuves et convergence : combler les principales lacunes en matière de données, à savoir les investissements des investisseurs finaux, les échanges de services par partenaire et les prêts des banques de développement par pays, et faire converger progressivement les règles douanières, d'investissement et financières dans toute la région tripartite, en étendant les projets pilotes qui fonctionnent.

34. L'article propose une approche pilote, de mesure et de mise à l'échelle. En un an, les goulets d'étranglement liés aux frontières et à la préparation des projetsLes mesures seraient prises, sous réserve de la finalisation des procédures juridiques et de la publication de données plus fiables. Sur une période d'un à trois ans, les chaînes de valeur, le financement et l'accès aux marchés seraient renforcés, et à plus long terme, le commerce de l'énergie serait structuré et la réglementation harmonisée. Les progrès accomplis pourraient être évalués chaque année au regard des indicateurs associés à chaque recommandation, notamment l'état d'avancement annuel de la mise en œuvre des accords dans les 25 pays, les temps d'arrêt et de passage des camions, le tonnage et les temps de transit ferroviaires, les avoirs des caisses de retraite dans l'autre bloc, ainsi que le financement et la couverture des échanges interblocs. Seules les mesures efficaces seraient étendues, et le rôle et le calendrier de chaque action seraient préalablement discutés avec les institutions concernées, y compris au sein de la CEA.